



commune de Walincourt-Selvigny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation :

13/11/2025

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Pascal BENGIN – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEN – Yves WAYEMBERGE.

Etaient absents : Marlène BACQUET – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE.

Ont donné pouvoir : Aude BOCQUET à Laurent HUTIN – Marie-Françoise DELLOUE à André-Marie FORRIERRE – Christine WAYEMBERGE à Floriane THIELAIN.

Quorum : fixé à 10 membres présents, atteint

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : AVIS SUR LA CREATION D'UNE STRUCTURE MUTUALISEE SOUS LA FORME D'UN SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU RISQUE « CAVITES SOUTERRAINES ».

Numéro de la délibération : délibération 2025-044

La commune de Walincourt-Selvigny se situe sur une zone de cavités souterraines et à ce titre, elle est concernée par un Plan de Prévention des Risques (PPR) en cours d'élaboration, pour la maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs à risques majeurs.

Le Maire rappelle la responsabilité des collectivités qui nécessite de connaître l'étendue des cavités, leur état, de suivre leur évolution, de mettre en œuvre les mesures préventives et correctives.

Suite à l'arrêt des missions du Service Départemental d'Inspection des Carrières Souterraines (SDICS) en 2006, un service commun des carrières souterraines a été créé le 1er juin 2018 par la ville de Lille afin de fournir un appui technique aux Maires des Communes de la métropole lilloise et au Président de leur EPCI, la MEL (Métropole Européenne Lilloise), concernés par le risque de mouvement de terrain lié aux carrières souterraines.

Les missions du service commun sont construites autour de 3 axes :

- La prévention : la surveillance, la prise en compte des risques dans l'aménagement (participation à l'instruction des demandes de permis de construire), la prise en compte du retour d'expérience, la prospection de nouvelles carrières.

- La gestion : le service commun émettra des avis sur les travaux nécessaires à la maintenance des puits d'accès et sur les travaux préventifs à effectuer.

- Les actions curatives : la gestion de situations de crise, l'accompagnement et l'apport de conseils pour la réalisation des travaux suite aux effondrements, la prospection suite à un effondrement.

Le service commun est financé par les collectivités adhérentes, selon une clef de répartition qui permet un niveau de service strictement identique quelle que soit la part de la commune.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

03.27.78.81.81

contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>

03.27.82.70.37



commune de Walincourt-Selvigny

Les activités du service commun sont :

- La reconnaissance et la localisation des cavités,
- La cartographie,
- L'inspection,
- La diffusion de l'information (dans le cadre des ventes et cessions des biens immobiliers),
- L'assistance technique aux porteurs de projets,
- L'instruction des permis de construire (vérification de la bonne exécution des recommandations en fin de construction),
- La gestion des situations de crise,
- S'entraîner à la gestion de crise, (avec un service spécialisé des pompiers)
- La recherche de financement (tant pour les collectivités que les particuliers).

La ville de Lille propose la création d'un syndicat mixte, dont l'idée serait de mutualiser des moyens et des compétences à l'échelle des 3 territoires : Lille, Valenciennes et Cambrai. Le syndicat mixte aurait pour objet d'assurer sur le Valenciennois et le Cambrésis les mêmes missions que celles réalisées par le service commun de Lille.

En fonction des membres, le syndicat mixte serait fermé (adhésion des seuls EPCI et communes concernés) ou ouvert (adhésion des personnes morales de droit public autres que les communes et EPCI). Le fonctionnement du syndicat a été estimé à 216 000 € de plus que le service commun actuel qui coûte environ 400 000 €. (Ces coûts n'incluent pas l'hébergement de la structure, les coûts des fonctions RH, informatique, marchés publics, ...)

Il s'agira par la suite de déterminer une répartition financière par territoire d'EPCI. Un exemple de répartition a été calculé en fonction de critères liés aux surfaces de cavités et à la population exposée aux risques. Sur une base de 620 000 € pour les 3 territoires, le territoire de la CA2C serait estimé à 9,48 % du budget total du syndicat, soit 58 800 €. En suivant l'hypothèse de répartition proposée, la commune de Walincourt-Selvigny contribuerait à hauteur de 3 220,98 €/an, sans compter les coûts d'hébergement de la structure, et les coûts des fonctions support : RH, informatique, marchés publics...

La prochaine rencontre en sous-préfecture aura lieu le 26 novembre 2025. Il est demandé à chaque commune et EPCI de se positionner sur sa volonté ou non d'adhérer à ce projet.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** par vote à main levée **VALIDE son engagement de principe pour étudier le projet de création de la structure mutualisée.**

Résultat du vote : Unanimité : 16 POUR.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI.

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Prefecture
de Cambrai le __/11/2025.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

03.27.82.70.37

03.27.78.81.81

contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>